

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23 mai 2016	18:12	16.145	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Panama Papers: où en est le canton de Neuchâtel?

Contenu :

La presse a révélé que le canton de Neuchâtel était surreprésenté dans les fichiers liés aux Panama Papers. En particulier, il semblerait que plusieurs sociétés offshore ont été fondées par des intermédiaires résidant dans le canton de Neuchâtel.

Nous interpellons le Conseil d'État, afin qu'il puisse répondre aux questions suivantes:

- Ces activités sont-elles connues du Conseil d'État?
- Si le business des sociétés offshore n'est en tant que tel pas illégal, on sait que ces outils sont parfois utilisés à des fins criminelles (blanchiment, soustraction fiscale, ...). Le Ministère public neuchâtelois a-t-il décidé d'étudier l'ensemble des sociétés ressortant à Neuchâtel (cette partie de l'interpellation aurait dû faire l'objet d'une interpellation judiciaire. Malheureusement, notre autorité a supprimé cet outil dans son "toiletage" de l'OGC)?
- Ces activités sont-elles, d'une façon ou d'une autre, liées à la politique de promotion économique qui a prévalu avant la réforme de l'imposition des entreprises?
- Ces activités sont-elles, d'une façon ou d'une autre, liées à la réforme de l'imposition des entreprises et, si tel est le cas, par quel mécanisme (il semble en effet que les sociétés offshore sont par définition créées dans un paradis fiscal; dès lors, peu importe l'imposition au lieu de son intermédiaire)?
- Comment expliquer que Neuchâtel soit surreprésenté?
- Ce business est-il générateur d'emplois et/ou d'activité économique?

Développement :

La publication partielle des Panama Papers a mis au jour un vaste système de "trusts" et de sociétés boîtes aux lettres qui sert à dissimuler les véritables possédants ou les bénéficiaires.

Il faut souligner que de tels "aménagements" ne sont pas illégaux *per se*. Néanmoins, ils peuvent aussi servir à échapper aux impôts, voire à blanchir de l'argent. En outre, les comptes rendus des médias ont clairement montré que bon nombre de ces sociétés boîtes aux lettres domiciliées dans des paradis fiscaux, comme le Panama, étaient gérées depuis la Suisse. Dans de tels cas, elles doivent payer des impôts en Suisse et il faut appliquer la loi fiscale suisse. Pour cette raison, il serait important que le Ministère public et/ou l'autorité fiscale cantonale puissent disposer de toutes les données des Panama Papers et ne doivent pas s'appuyer seulement sur les données publiées dans les médias.

Les journalistes et les groupes de presse qui ont les Panama Papers à leur disposition semblent ne publier aucune donnée ni aucun dossier sans savoir avec certitude s'ils documentent une action tombant sous le coup du droit pénal. Pour l'établir avec certitude, les journalistes devraient connaître le contenu des dossiers fiscaux/données fiscales des personnes/entreprises (sociétés) concernées. Les autorités fiscales n'ont quant à elles pas accès aux Panama Papers. Cela leur permettrait de contrôler la loyauté fiscale des "client-e-s du Panama". L'on devrait résoudre ce dilemme sans violer la protection des sources des journalistes. Peut-être que la solution fondée sur une information facilitée dévoile la situation fiscale de certain-e-s "client-e-s du Panama"; peut-être qu'un contrôle simplifié/allégé des ayants droit économiques pour les sociétés offshore figurant dans les Panama Papers est suffisant. Les pouvoirs publics sont invités à présenter une solution permettant d'organiser une enquête pénale au sujet des Panama Papers.

Finalement, il est dans l'intérêt tant des personnes concernées (qui ne souhaitent pas être mises au pilori par inadvertance ou à tort) que de la place financière suisse de faire la lumière sur ces questions le plus rapidement possible. Le Ministère public de New York a lancé une procédure et pris contact avec l'*International consortium of investigative journalists (ICIJ)*. Au Parlement européen, la création d'une commission chargée d'enquêter sur les Panama Papers a été exigée.

Le Grand Conseil neuchâtelois ne sait pour l'heure pas quelles possibilités d'action ont déjà été exploitées ou planifiées à l'initiative du canton de Neuchâtel.

En outre, il paraît étrange que notre canton, qui n'est pas connu pour être une place financière particulièrement importante, soit pareillement représenté. On se demande évidemment pourquoi et comment cela peut être. Enfin, si cette activité n'est pas ou peu créatrice d'emploi, comme cela semble être le cas, on encourage les autorités cantonales à être très méfiantes à l'égard d'un business non pas illégal, mais assez sulfureux.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Baptiste Hurni

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Martine Docourt Ducommun